

# Charte nationale d'accueil du jeune enfant

## 10 grands principes pour grandir en toute confiance

**1** Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

**2** **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

**3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

**4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

**5** Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

**6** **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

**7** **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

**8** J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

**9** Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

**10** **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



# Le petit journal du **Relais Petite Enfance**

N° 21 — Octobre 2023

Espérant que vous ayez toutes passé un bel été, l'équipe du Relais Petite Enfance vous souhaite une bonne reprise.

Au sommaire de ce petit journal, vous trouverez :

- L'accueil de stagiaire en tant qu'assistante maternelle (p.2)
- La formation MAC SST (p.3)
- L'organisation des Jeux et Rencontres (p.3)
- L'atelier pratique et d'échange avec une psychomotricienne (p.4)
- Les 1000 premiers jours (p.6)
- La journée départementale du 25 Novembre 2023 à destination des assistantes maternelles (p.7)
- Le spectacle Petite Enfance de fin d'année (p.7)
- Un retour en image sur les temps collectifs partagés avec des intervenants (p.8)

Les animatrices du Relais peuvent être contactées:  
par mail à l'adresse [rpe@comcomsudsarthe.fr](mailto:rpe@comcomsudsarthe.fr)  
ou au **02 85 29 12 20**

N'hésitez pas à laisser un message si nous ne sommes pas disponibles pour répondre

## Les 3 lieux d'accueil du public sur rendez-vous

**Aubigné Racan :**

Place des AFN

**Pontvallain :**

12 place de l'église

**Le Lude :**

10 bis boulevard George Sand

# Accueillir un stagiaire

En tant que professionnelles de la petite enfance, les assistant(e)s maternel(le)s peuvent être habilités à accueillir des stagiaires en formation CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance), sous certaines conditions.

## Les pré-requis pour demander à devenir référente

- Etre agréé par le Département
- Avoir validé sa formation obligatoire de 120h
- Accueillir des enfants depuis au moins 5 ans.
- Avoir validé :
  - soit l'U1 du CAP Petite Enfance
  - soit EP1 et EP3 du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance
  - ou être titulaire d'un diplôme/titre au moins de niveau V dans le domaine de la petite enfance (niveau 3 RNCP)



## Le cadre imposé par la Conseil Départemental (PMI)

L'accueil est possible pour un seul stagiaire à la fois. Il doit y avoir une présence continue auprès du stagiaire (qui ne doit jamais être seul auprès des enfants).

Concernant les MAM, il doit y avoir la présence obligatoire du **tuteur de stage** chaque journée de présence du stagiaire.

L'accueil de plusieurs stagiaires est possible en respectant une période d'interruption, dans la limite de 2 stages par an (pour les MAM : par AM habilité )

L'assistant(e) maternel(le) se porte garant(e) du respect des exigences de confidentialité par le stagiaire .

## Les obligations

L'assurance responsabilité civile professionnelle doit prévoir la présence d'un stagiaire.

Une convention de stage doit être signée et comporter les pièces annexes suivantes :

- Accord écrit des parents de l'ensemble des enfants accueillis quant à la présence d'un stagiaire
- Copie de l'assurance responsabilité civile du stagiaire
- Certificat médical du stagiaire attestant être "à jour de ses vaccinations obligatoires et recommandées pour les professionnels de la petite enfance (L.3111-1 CSP) et indemne de toute affection contre indiquant la vie en collectivité auprès de jeunes enfants"

## Et concrètement, comment cela se passe ?

L'accueil de stagiaire est possible **seulement si un accord de la PMI vous est attribué.**

La demande doit être faite auprès du secrétariat PMI (02.43.54.72.21). Un formulaire à compléter et à retourner au secrétariat vous sera transmis. La PMI procédera alors au traitement de votre demande.

Le Médecin Chef de PMI notifiera la réponse par courrier en mentionnant le cadre et les obligations.

# La formation Maintien Actualisation des Compétences

## Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

Afin de permettre aux assistantes maternelles de maintenir leurs compétences en formation SST, une date est proposée le :



**Samedi 20 Janvier 2024, à la Mairie de Mansigné**

Pour pouvoir y participer, vous devez avoir déjà en votre possession la formation de base SST de 2 jours. Un renouvellement sur une journée appelé MAC SST est à réaliser ensuite tous les deux ans afin de maintenir à jour vos connaissances. Une souplesse de quelques mois supplémentaires peut vous être accordée en cas de retard dans le renouvellement.

Si vous êtes intéressées par celle-ci nous vous remercions de prendre contact avec le RPE Sud Sarthe au plus vite. La formation pourra se dérouler si un minimum de 6 et maximum de 10 assistantes maternelles sont inscrites.

## Les « Jeux et Rencontres »



Illustration de Virginie MAILLARD

En cette rentrée, les « Jeux et Rencontres » se poursuivent sur 7 sites.

(Aubigné Racan, Luché-Pringé, Mansigné, Mayet, Requeil, St Jean de la Motte et Vaas)

Afin de répondre au mieux à la demande de chacune d'entre vous, le Relais Petite Enfance a choisi cette année de faire un sondage en Mai dernier afin de recueillir vos souhaits de participation sur l'année scolaire 2023/2024. Celles d'entre vous, qui ont répondu à ce sondage sont inscrites sur l'un des sites demandés.

Les nouvelles assistantes maternelles souhaitant intégrer un groupe en cours d'année seront accueillies dans la mesure du possible en fonction de l'évolution des groupes ( adaptation en cours, arrêt d'accueil...)

Ces inscriptions valent engagement de votre part à venir régulièrement. En effet, la régularité de votre participation aux séances, permet aux enfants de se sentir en sécurité et de se repérer dans les espaces proposés mais aussi de retrouver des visages familiers. De fait, il pourra facilement développer son autonomie et choisir lui-même ses jeux.



## L'atelier pratique et d'échange avec une psychomotricienne

Comme nous vous l'avons annoncé par mail début septembre, nous vous proposons, dans la continuité de notre travail avec Eléonore LATOURNERIE, psychomotricienne, de participer à un atelier pratique de mise en situation et d'échanges autour du « **Développement psychomoteur du jeune enfant** ».

La salle du Dojo de Pontvallain sera aménagée afin de proposer un environnement qui vous permettra de vous mettre dans la situation d'un jeune enfant. Vous serez invitée à expérimenter certains enchaînements afin de prendre conscience de votre corps, de vos appuis, tout comme le font les tout-petits. **Afin d'être à l'aise durant cet atelier, il vous est conseillé de venir avec une tenue confortable (type tenue de gym).**

Cet atelier apportera des connaissances pour mieux accompagner les enfants que vous accueillez.

**« Vivre les étapes du développement moteur du bébé »  
Soirée animée par une psychomotricienne**

**Lundi 13 Novembre de 20 H à 21H30**

**Dojo du Gymnase - 14 Rue de VISBECK- 72510 - Pontvallain**

L'atelier aura lieu si un minimum de 5 assistantes maternelles se sont inscrites. Une jauge maximale de 10 adultes sera respectée afin de passer une agréable soirée.

### La motricité libre, c'est quoi ?

C'est favoriser la mobilité  
et l'équilibre naturels de l'enfant.



C'est choisir attentivement  
les vêtements et chaussures  
qui n'entraveront pas sa motricité.



C'est aussi permettre à l'enfant  
de ressentir ses sensations corporelles.

SITE WEB : [BOUGRIBOULLONS.FR](http://BOUGRIBOULLONS.FR)

### La motricité libre, c'est quoi ?

C'est laisser la possibilité à l'enfant de découvrir  
son corps, d'explorer ses capacités.



C'est permettre à l'enfant  
de passer à l'étape suivante  
de sa motricité,  
comme il le souhaite,  
quand il le souhaite.



SITE WEB : [BOUGRIBOULLONS.FR](http://BOUGRIBOULLONS.FR)

# C'EST AU SOL QUE L'ENFANT PRÉPARE LA MARCHÉ ET SON DÉVELOPPEMENT MOTEUR.



S'ALLONGER AU SOL



SE METTRE SUR LE CÔTÉ



SE SOULEVER



SE METTRE À 4 PATTES



SE REDRESSER



SE METTRE À GENOUX



SE TENIR DEBOUT

**RIEN NE SERT DE BRÛLER LES ÉTAPES :  
C'EST EN LAISSANT L'ENFANT LES FRANCHIR,  
À SON RYTHME, QU'IL PROGRESSERA.**

**LA QUALITÉ DE SON ÉQUILIBRE ET DE SES APPUIS  
LUI SERVIRONT TOUTE SA VIE.**

# Les 1000 premiers jours

Dans le cadre de sa mission de prévention santé, l'agence nationale de **Santé Publique France** a développé un site internet et une application pour les parents de jeunes enfants (de la grossesse aux 2 ans de l'enfant, soit les 1000 premiers jours de leur vie). Ces espaces sont également destinés aux professionnels de la petite Enfance qui jouent un rôle important dans le bon développement des enfants durant cette période sensible.



## Que se passe-t-il pour bébé pendant ses 1000 premiers jours ?

Dans le ventre de sa mère et au cours de ses deux premières années de vie, le bébé se développe très vite physiquement, il grandit rapidement, et il est facile de s'en rendre compte. Ce qu'on voit moins, c'est tout ce qui se passe pour son cerveau ! Son développement aussi est spectaculaire : des milliers de connexions neuronales se forment à chaque minute, grâce aux interactions, aux échanges, que le bébé a avec les autres et le monde qui l'entoure. Donc pour que le cerveau de bébé se développe, il a besoin de bouger, de découvrir des sons, des odeurs, des objets, d'avoir des interactions avec d'autres personnes, d'imaginer, de dormir, d'être regardé et encouragé... et beaucoup de choses peuvent commencer dès la grossesse !

## Pourquoi les « 1000 premiers jours » sont-ils déterminants pour sa santé ?

De nombreuses études ont montré que l'organisme du bébé, dès la grossesse, est particulièrement sensible à ce qui l'entoure, à son environnement. Tout ce qu'il va vivre, que ce soient des choses positives ou au contraire négatives, peut influencer sa santé pour toute la vie.

Certaines expériences négatives pourront venir augmenter son risque de développer un certain nombre de maladies chroniques, une obésité, des comportements liés à des addictions.

A l'inverse, les expériences positives auront un impact positif sur sa santé, tout au long de sa vie.

## Quels sont les impacts des expériences positives vécues au cours des « 1000 premiers jours » ?

Toutes les interactions positives que les parents – et plus généralement les adultes - ont avec le bébé, ont un impact positif sur le développement de son cerveau. Ainsi, des relations chaleureuses, attentives et adaptées à ses besoins, dès la grossesse, favoriseront sa confiance en lui, sa capacité à avoir de bonnes relations avec les autres, son bien-être, sa santé mentale.

## Présentation du site internet « 1000-premiers-jours.fr » et de l'application

Les professionnels et parents peuvent y retrouver des réponses simples et claires à leurs questions. Vous y trouverez conseils pratiques, articles, et vidéos sur les sujets qui vous préoccupent. N'hésitez pas à aller y jeter un œil et à en informer les parents. Ces derniers vous sollicitent souvent sur des sujets qui sont abordés (sommeil, alimentation...etc)



# Journée départementale à destination des assistant(e)s maternel(le)s



La CAF et le Conseil Départemental de la Sarthe ont été missionnés pour organiser  
**une journée départementale à destination des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s**  
qui aura lieu le : **Samedi 25 Novembre 2023 au Mans (de 9h30 à 17h00)**

Cette journée est destinée aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s (en activité ou en formation initiale), aux animatrices de Relais Petite Enfance et aux coordinateurs Petite Enfance des territoires.

Le contenu exact de cette journée n'est pas totalement déterminé à ce jour. Nous pouvons d'ores et déjà vous préciser que la matinée sera consacrée à une conférence sur le bien-être professionnel des assistant(e)s maternel(le)s. L'après-midi sera organisé autour de forums de partenaires et d'ateliers thématiques.

Si vous êtes intéressée, n'hésitez pas à réserver la date sur votre agenda. Vous serez destinataire d'une invitation adressée par le service de PMI qui vous précisera le lieu et le contenu de cette journée.

Vous pouvez vous mettre en relation dès maintenant avec le Relais pour organiser votre déplacement sur le Mans.

## Le spectacle Petite Enfance de fin d'année

Les services petite enfance du centre social de la communauté de communes vous proposent un spectacle jeune public ( 0 à 3 ans) gratuit.



« Le jardin d'Hortense »

proposé par la Compagnie

« Le Chat Bada »

Le Mercredi 6 Décembre 2023 à 10h00

Salle Girard, rue Eugène Girard

(derrière le magasin LIDL) au LUDE

Durée de la représentation : 30 minutes

**Inscription obligatoire auprès de Clementine GUILION au 07 57 43 09 64 ou par mail à l'adresse suivante : [familles@comcomsudsarthe.fr](mailto:familles@comcomsudsarthe.fr)**



# Le retour en image des temps collectifs du Rpe Janvier - Juin 2023



Balade Nature au Lude du 1er Mars 2023







Balade Nature à Yvré le Polin  
du 12 Avril 2023



Balade Nature à Verneil le Chétif  
du 21 Juin 2023





# Le retour en image des temps collectifs du Rpe Janvier - Juin 2023

Séance avec Eveil musical du 17 Mars 2023 à Vaas



Séance avec Eveil musical du 23 Mars 2023 à Requeil



Séance avec Eveil musical du 26 Mai 2023 à St Jean de la Motte



Séance à Mayet le 30 Mai avec l'intervention d'Eléonore LATOURNERIE (psychomotricienne)





## L'agenda du 2eme semestre 2023



- Atelier pratique et d'échange avec une psychomotricienne :  
Lundi 13 Novembre de 20h à 21h30 à Pontvallain
- Journée Départementale des assistant(e)s maternel(le)s :  
Samedi 25 Novembre 2023 au Mans de 9h30 à 17h
- Spectacle petite enfance « Le jardin d'Hortense » proposé par  
la Compagnie « Le Chat Bada » :  
Mercredi 6 Décembre 2023 à 10h au Lude



# Autorisation Parentale

Le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de Communes Sud Sarthe est un service gratuit à destination des assistant(e)s maternel(le)s, des gardes à domicile, des parents et des enfants du territoire.

Une des missions du RPE est de proposer des temps collectifs à destination des professionnels de l'accueil individuel et des enfants non scolarisés qu'ils accueillent; Le RPE de la Communauté de communes Sud Sarthe appelle ces matinées : les « **Jeux et Rencontres** ».

Je soussigné(e), Mr et / ou Mme (NOM et Prénom).....
parents de (NOM et Prénom) ..... né(e) le .....
Téléphone (si urgence) .....Adresse mail .....
Adresse.....

autorisons notre enfant à participer aux séances de «Jeux et Rencontres» organisées par le RPE accompagné de .....( NOM et Prénom de votre assistant(e) maternel(le) )

**Droit à l'image** : à l'occasion de ces séances, votre enfant pourra éventuellement être photographié ou filmé,. Ces clichés pourraient être utilisés sur les supports de communication de la Communauté de communes Sud Sarthe. **Merci de cocher les cases si vous acceptez que votre enfant apparaisse :**

- |                                            |                                                                  |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <input type="radio"/> Petit journal du RPE | <input type="radio"/> Site internet de la Communauté de communes |
| <input type="radio"/> Journaux locaux      | <input type="radio"/> Pour vous parents                          |

**Cette autorisation est valable pour toute la durée de l'accueil de votre enfant par l'assistante maternelle dont le nom est mentionné ci-dessus.**

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier par les animatrices du RPE de la CDC Sud Sarthe, dans le but de pouvoir prévenir en cas d'urgence.*

*Elles sont conservées pendant 15 ans et sont destinées à un usage interne aux services de la CDC et ne sont pas revendues ni cédées. Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant les animatrices du RAMPE de la CDC Sud Sarthe.*

Fait le : ..... Signature :